

FOLIOS, un outil numérique au service des parcours éducatifs, Parcours d'avenir (PIODMEP) et PEAC



L'application FOLIOS est un **outil numérique au service des parcours éducatifs**, notamment ceux créés par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 : le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (**PIODMEP**) et le parcours éducation artistique et culturelle (**PEAC**).



Découvrir l'application **FOLIOS**

Le FOLIOS permet à **l'élève** :

- d'**assurer la continuité** de ses recherches, leur mise en cohérence et d'en garder la trace tout au long de sa scolarité de la 6^e à la terminale
- de **valoriser** ses expériences, engagements et compétences
- de **faire le point** sur ses goûts, ses qualités, ses compétences et ses projets
- de **développer** une démarche réflexive.

Le FOLIOS permet à **l'équipe éducative** :

- de **coordonner ses actions** dans le cadre des parcours
- d'**accéder à des ressources** sur les parcours (guides, activités pédagogiques)
- d'**associer des partenaires**
- de **développer** des usages numériques pédagogiques.

Le **FOLIOS** prend la suite de l'application **Webclasseur Orientation** dont le contenu sera transféré dans ce nouvel outil. Il offre un environnement plus dynamique et quelques nouvelles fonctionnalités. Son utilisation est semblable à celle du webclasseur orientation.

Bibliographie :

- **Folios, une application au service des parcours éducatifs**

Vos contacts :

Aurélie Beauclair
(chargée d'accompagnement
pédagogique)
à la délégation régionale
de l'Onisep de Lille
abeauclair@onisep.fr –
03 20 15 81 61

Valérie Delay
(coordinatrice DAAC « formation »)
valerie.delay@ac-lille.fr -
03 20 15 60 32
(lundi, mardi matin, vendredi
matin)

Parcours d'avenir (PIIODMEP)

Inscrit dans la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, le PIIODMEP sera mis en place à la rentrée 2015.

Il doit permettre à chaque élève :

- de comprendre le monde professionnel,
- de connaître la diversité des métiers et des formations,
- de développer son esprit d'initiative et sa capacité à entreprendre,
- d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Ce parcours est mis en place pour chaque élève de la 6^e à la terminale, il est guidé et progressif.

Il est conçu comme une ouverture culturelle, en articulation avec les contenus disciplinaires, permettant un enrichissement des représentations des métiers et des formations.

Il poursuit 3 objectifs se déclinant en 2 ou 3 compétences principales et connaissances associées.

Objectif 1 Permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel	Objectif 2 Développer chez les élèves le sens de l'engagement et de l'initiative	Objectif 3 Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel
<ul style="list-style-type: none">◆ Découvrir les principes de fonctionnement et la diversité du monde économique et professionnel◆ Prendre conscience que le monde économique et professionnel est en constante évolution	<ul style="list-style-type: none">◆ S'engager dans un projet individuel ou collectif◆ S'initier au processus créatif◆ Connaître le processus d'innovation dans le monde économique	<ul style="list-style-type: none">◆ Découvrir les possibilités de formations et les voies d'accès au monde économique et professionnel◆ Dépasser les stéréotypes et les représentations liés aux métiers◆ Construire son projet de formation et d'orientation

Bibliographie :

- **Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République**
- **Politique académique pour l'accompagnement des élèves du 2nd degré dans leurs parcours de formation et d'orientation (janvier 2015)**
- **Projet de référentiel du PIIODMEP**

PEAC

Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

Également inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de 2013, le PEAC doit permettre, pour tous les élèves :

- un égal accès à l'art et la culture
- un épanouissement personnel et une réussite scolaire par l'appropriation de connaissances et de langages leur permettant de mieux appréhender le monde contemporain et par le développement de compétences essentielles, de la créativité et du jugement.

Le PEAC est mis en place dans le 1^{er} degré et le 2nd degré : il figure dans le volet culturel du projet d'école ou d'établissement.

Le parcours de chaque jeune, qui se construit dans les temps scolaires mais également périscolaires et extrascolaires, en partenariat avec l'ensemble des acteurs culturels du territoire, doit être cohérent, continu, progressif, complémentaire et équilibré.

Le PEAC repose sur 3 piliers, se déclinant chacun en 4 ou 5 objectifs de formation.

Fréquenter ↻ rencontres	Pratiquer ↻ pratiques	S'approprier ↻ connaissances
<ul style="list-style-type: none">◆ Cultiver sa sensibilité, sa curiosité, son plaisir◆ Échanger avec un artiste, un créateur◆ Appréhender des œuvres et productions artistiques◆ Identifier des lieux et acteurs culturels du territoire (avant tout scolaire)	<ul style="list-style-type: none">◆ Utiliser des techniques d'expression adaptées◆ Mettre en œuvre un processus de création◆ Concevoir, réaliser, présenter une production◆ S'intégrer dans un processus collectif◆ Réfléchir sur sa pratique	<ul style="list-style-type: none">◆ Exprimer une émotion, un jugement◆ Comprendre, utiliser un vocabulaire adapté◆ Mettre en relation des champs de connaissances◆ Mobiliser ses savoirs, ses expériences, pour comprendre une œuvre

Bibliographie :

- Ressources sur le PEAC